

Décision n°2017-160 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 5 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,

Vu la décision n°17-139 relative à la composition du conseil d'administration de l'ENS de Lyon en date du 1er septembre 2017,

Décide

Article 1. Composition nominative du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres désignés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités qualifiées :**

Chantal CHAMBELLAN LE LEVIER, Rapporteur à la Cour des comptes

Florence CLEMENT, Responsable du Département Polymères et Matériaux avancés de Solvay

Vanina RUHLMANN-KLEIDER, Membre du Dapnia, Laboratoire de recherche sur les lois fondamentales de l'univers du Commissariat à l'énergie atomique

Isabelle DUBOIS-BRUGGER, Responsable de programme Innovation du Groupe LafargeHolcim

Jean-François JOANNY, Directeur général de l'ESPCI ParisTech

Marc MEZARD, Directeur de l'École normale supérieure

Anne-Christine CHAMPION, Responsable mondiale de la gestion de portefeuille de Natixis

Marie-José QUENTIN-MILLET, Directrice recherche et développement de Sanofi-Pasteur
France

- **Membres représentant les institutions partenaires :**

Frédéric FAURE, Centre national de la recherche scientifique
Siège vacant, Ecole des hautes études en sciences sociales
Dominique CHARPIN, Collège de France

- **Membres représentant les collectivités territoriales :**

Jean-Paul BRET, Métropole de Lyon
Yannick NEUDER, Région Auvergne Rhône-Alpes

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :**

- Pour le collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Pierre BORGNAT
Eric DAYRE
Romain DESCENDRE
Jan TRAAS

- Pour le collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Claude DANTHONY
Nicolas GARNIER
Igor MOULLIER
Gilles RAUTUREAU

- Pour le collège des « élèves et étudiants » :

Grégoire BEAUDOIRE et Carmen DREYSSE, sa suppléante
Rémy CERDA et Quentin BRNCIC, son suppléant
Maxime BOBE-TOULARASTEL et Jeanne GODART-DAVANT, sa suppléante

- Pour le collège des « personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, des personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques des bibliothèques et les personnels des services sociaux et de santé » :

Camille BORNE

Siège vacant

Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès sa date de signature. Elle abroge, à la même date, la décision n°17-139 relative à la composition du conseil d'administration de l'ENS de Lyon en date du 1er septembre 2017.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil soit le 24 juin 2019, à l'exception du mandat des élèves et étudiants d'une durée d'un an soit jusqu'au 18 novembre 2017.

Fait à Lyon, le 19 octobre 2017,

Jean-François PINTON



Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Affichage au siège de l'établissement à la date de signature
- Diffusion sur le site intranet rubrique « *Informations institutionnelles* » – « *décisions du Président* » et sur le site internet